



Voir aussi:

[Guide du tri 2020 des déchets ménagers par Versailles Grand Parc](#)

[Guide des bonnes pratiques](#)

Quelques petits rappels afin d'adopter les bons gestes, et ainsi, préserver notre beau cadre de vie.

- Un **nouvel arrêté municipal permanent portant sur la réglementation relative aux déjections canines sur le domaine public a été publié.** Le montant de la contravention est de 68 € et de 450 € en cas de récidive.
- **À la salle de bain et aux toilettes : les cotons-tiges, lingettes, tampons hygiéniques, tubes de papier toilette et préservatifs doivent être jetés à la poubelle.** Cela leur évite un long voyage dans les égouts, pour ensuite se retrouver en centre d'incinération des déchets. De plus, cela provoque l'obstruction des dégrilleurs à l'entrée de la station d'épuration.
- **Il est strictement interdit**, sous peine d'une amende, **de verser des huiles**, quelles qu'elles soient (friture, mécanique etc.) **dans les réseaux.** Cela bouche et provoque des débordements chez les riverains ou sur la chaussée. Le SIABS constate de plus en plus d'interventions en urgence afin de pomper.

Dans le *Guide des bonnes pratiques* vous trouverez tous les gestes simples du quotidien (tailles des haies, feuilles à balayer sur les trottoirs, déneigement des trottoirs devant chez soi etc.).

Source URL: <https://www.ville-bougival.fr/article/adoptons-ensemble-les-bons-gestes-afin-de-preserver-notre-cadre-de-vie>